

DELIBERATION N° 84/09-09 : EQUIPEMENT SPORTIF DE L'AIRE DE JEUX COUVERTE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur REINSTADLER, Adjoint, informe l'Assemblée que, par délibération en date des 20 Décembre 1982 et 26 Juillet 1983, le Conseil Municipal avait sollicité une subvention au titre de l'équipement complémentaire nécessaire au bon fonctionnement de l'Aire de Jeux couverte.

Cette subvention est consentie par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et du Temps Libre sur les projets d'acquisition de matériel sportif, selon les devis fournis :

1/ Tapis mousse (tatami)	TTC 31 000 F 00
2/ Chronosport	TTC 41 984 F 40
Montant total de la dépense envisagée en matériel sportif :	TTC 72 984 F 40

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition du matériel précité,
- certifie que ce matériel sera destiné exclusivement aux utilisateurs de l'Aire de Jeux couverte,
- sollicite l'aide financière maximale,
- s'engage à maintenir les équipements subventionnés en bon état d'entretien.